

OMCT

Réseau **SOS-Torture**

3, rue Hassen Ibn Nooman, Cité Jardins, Tunis 1002

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Juillet 2026

SOMMAIRE

RAPPORTS GENERAL

ETATS FINANCIERS

- 1- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
- 2- ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
- 3- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
- 4- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'attention de Madame Gabriel Reiter, la directrice de
l'association **Organisation Mondiale Contre la Torture –
Tunisie (OMCT)**

I- OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

I-1 PRESENTATION DE LA MISSION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **OMCT - Tunisie** » qui comprennent :

- L'état de la situation financière au 31 Décembre 2025 faisant apparaître un total net de 621 637 dinars,
- L'état des produits et des charges faisant apparaître un résultat nul,
- L'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 273 435 dinars,
- Les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

I-2 OPINION :

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

I-3 FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I-4 QUESTIONS CLES DE L'AUDIT :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

I-5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

I-6 RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- ❖ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ❖ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- ❖ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ❖ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. A ce titre nous n'avons pas décelé d'irrégularités à relever.

Tunis, le 22 juillet 2026



Le Commissaire aux Comptes

2S Consulting SARL

El Bahi Sofiene – Gérant Signataire

OMCT – BUREAU DE TUNIS
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2025

Etat de la Situation Financière
Exercice clos 31 décembre
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	2025	2024
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	273 435	542 500
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	2	338 637	6 438 958
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	3	9 565	9 565
AC 8 - Immobilisations corporelles		-	-
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		621 637	6 991 023
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	4	612 541	6 961 245
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	5	9 096	29 778
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		621 637	6 991 023
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserve		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
Total des Actifs Nets		-	-
Total des Passifs et Actifs Nets		621 637	6 991 023

Etat des Produits et des Charges
Période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	Note	2025	2024
Produits			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	6	2 767 850	2 789 761
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports		-	-
PR 6- Produits des placements	7	-	60 235
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains		-	-
Total des produits		2 767 850	2 849 996
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	746 865	868 787
CH 2- Charges de personnel		1 749 598	1 394 163
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements		15 469	63 867
CH 4- Autres charges courantes	9	257 775	321 128
CH 5- Charges financières nettes	10	- 1 857	202 050
CH 6- Autres pertes			
Total des charges		2 767 850	2 849 996
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

Etat des Flux de Trésorerie
Période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		2 552 488	1 064 970
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	64 308
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	947 283	- 756 403
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	1 706 158	- 1 395 956
F7- Autres décaissement des activités courantes	-	152 642	- 170 570
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		- 253 595	- 1 193 650
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	15 469	- 63 867
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		- 15 469	- 63 867
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	-
Variation de trésorerie		- 269 065	- 1 257 517
Trésorerie au début de l'exercice		542 500	1 800 017
Trésorerie à la clôture de l'exercice		273 435	542 500

Notes aux États Financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) constitue la principale coalition internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Plus de 200 organisations à travers le monde sont affiliées à son réseau SOS-torture ainsi que plusieurs dizaines de milliers de correspondants, dans tous les pays, actifs en faveur de la protection et de la promotion des droits humains. En septembre 2011, l'OMCT a ouvert son bureau en Tunisie, privilégiant ainsi une approche de proximité avec ses partenaires locaux pour accompagner ces derniers dans la transition démocratique.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

II.1 Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation de revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

II.2 Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

II.2.1 Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique à l'exception des dettes courantes en monnaies étrangères qui sont converties en dinars selon le cours de change à la date de clôture.

II.2.1 Immobilisations financières

Il s'agit principalement d'avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

II.2.1 Créances et dettes

Elles correspondent aux créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, fournisseurs et autres tiers. Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.2.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

II.2.1 Revenus

Les revenus du Bureau de Tunis sont principalement constitués par la partie de ces ressources mise à sa disposition par l'Association mère pour faire face à ses besoins de fonctionnement. Les ressources sont constituées des apports attribués par des bailleurs institutionnels d'origine publique et/ou privée, affectés à la mise en œuvre de projets dans le cadre de l'objet social de l'association. Un accord de financements est établi entre l'association mère et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagés dans la réalisation de ces activités.

II.2.1 Apports reportés

Ce sont les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

II.2.1 Régime fiscal

L'OMCT bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est donc pas imposé sur l'excédent dégagé par son exploitation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 - Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banques	270 783	541 362
Avoirs en caisse	2 652	1 138
TOTAL	273 435	542 500

Note 2 - Autres actifs courants

	31/12/2025	31/12/2024
OMCT Genève - Via OMCT Général	249 864	4 190 087
OMCT Genève - Charges engagées par Bureau de Tunis	-	19 201
C/C OMCT Genève - Produits OMCTG financés par OMCTT CHF	-	586 087
C/C OMCT Genève - Produits OMCTG financés par OMCTT EUR	-	265 053
C/C OMCT Genève - Produits OMCTG financés par OMCTT USD	-	1 372 393
Projet HC1T - USD	29 473	-
Receveur de Finance 2022	-	619
Débiteurs créditeurs divers	-	1 469
Personnel avances et acomptes	59 300	4 049
TOTAL	338 637	6 438 958

Note 3 - Immobilisations financières

	31/12/2025	31/12/2024
Cautionnement	9 565	9 565
TOTAL	9 565	9 565

Note 4 - Autres passifs courants

	31/12/2025	31/12/2024
C/C OMCT Genève - via OMCT Général	-	6 453 676
Provision pour congés payés au personnel	395 699	395 699
CNSS	123 679	79 138
Assurance groupe	3 502	2 510
Projet FV9T-USD	62 087	-
Autres	28	-
Etat, impôts et taxes	27 547	30 223
TOTAL	612 541	6 961 245

Note 5 - Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	-	5 701
Avances et acomptes	- 1 949	- 598
Provision pour factures à recevoir	11 045	24 675
TOTAL	9 096	29 778

Note 6 - Subventions de fonctionnement

	31/12/2025	31/12/2024
Subventions OHCHCR - FV1L	-	6 089
Subventions OHCHCR - FV9T	144 535	-
Répartition de charges administratives financées (produits)	212 509	234 953
Subventions reçues de l'OMCT Genève sur projets Tunis	2 381 668	2 332 136
Subventions fonds de contributions volontaire - HC1T	29 138	-
Subventions OHCHR - FV8T	-	216 583
TOTAL	2 767 850	2 789 761

Note 7 - Produits des placements

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des placements	-	60 235
TOTAL	-	60 235

Note 8 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	31/12/2025	31/12/2024
Répartition de charges administratives financées	212 509	234 953
Honoraires Avocats	40 317	56 573
Honoraires experts et intermédiaires	77 359	121 285
Honoraires vacataires	163 439	135 696
Traduction	4 372	15 200
Frais de tenue des réunions et ateliers	57 802	135 886
Aides aux victimes	152 642	134 180
Achat immobilisations	4 632	7 323
Fournitures de bureau	8 322	14 145
Autres	- 203	-
STEG, SONEDE, Topnet	25 675	13 546
Total	746 865	868 787

Note 9 - Autres charges courantes

	31/12/2025	31/12/2024
Autres rémunérations externes	29 523	10 885
Locations	108 627	100 362
Missions et déplacements	25 229	63 647
Impressions et communications	66 102	107 385
Frais postaux et de télécommunication	21 020	24 092
Autres	7 275	14 758
Total	257 775	321 128

Note 10 - Charges financières nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Pertes de changes	-	203 142
Produits div. gestion courante	- 163	-
Gains de change	- 1 693	- 1 092
Total	- 1 857	202 050